PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Council of Europe / Conseil de l' Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 02
E-mail : pace@coe.int
http://stars.coe.int

2000

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Confidentiel

AS/Mon (2000) PV 05
9 mai 2000
fmonpv05_2000

Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe

Projet de procès-verbal de la réunion qui s'est tenue à huis clos le 4 mai 2000 à Paris

La réunion est ouverte à 9 heures par M. Mota Amaral, président de la commission.

1. ORDRE DU JOUR

AS/Mon (1999) OJ 05

Le projet d'ordre du jour est adopté sous réserve de modifier l'ordre d'examen des points.

2. PROCES-VERBAL

AS/Mon (2000) PV 04

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 4 avril 2000 à Strasbourg est approuvé.

3. TURQUIE

co-rapporteurs : MM. Bársony et Zierer

programme

M. Bársony rend compte de la visite d'information organisée du 26 au 30 mars dernier et déclare que les co-rapporteurs présenteront un avant-projet de rapport incluant une recommandation et/ou une résolution à la prochaine réunion de la Commission, de sorte que le rapport pourrait être débattu en septembre prochain à l'Assemblée. En ce qui concerne la situation dans le pays, il estime que depuis le Sommet d'Helsinki de l'Union Européenne la Turquie redouble d'intérêt pour l'Europe. La situation politique est stable, malgré le fait que le gouvernement s'appuie sur une coalition, et les problèmes sont en voie d'être résolus. Des réformes législatives sont en cours même si le processus est long et la mise en œuvre de la législation existante quelque peu difficile.

S'agissant du problème kurde, la situation se normalise petit à petit, le nombre d'actes terroristes commis diminue et les personnes qui avaient quitté le sud-est du pays y retournent progressivement.

M. Saglam déclare que la crise dans le sud-est est pratiquement terminée et que le gouvernement essaie de normaliser la situation. Les personnes rentrent petit à petit chez elles mais la situation économique a été rendue encore plus difficile avec les tremblements de terre. Le pays vit une croissance négative de – 6,4%, ce qui n'était encore jamais arrivé en Turquie. L'opposition, à laquelle il appartient, considère également que le gouvernement fait de son mieux.

M. Gürkan déclare que la situation des droits de l'homme dans son pays progresse et que les membres du gouvernement, mais également des acteurs extérieurs à celui-ci, travaillent à l'amélioration de cette situation.

Suite à une question de M. Jaskiernia, M. Bársony explique que les co-rapporteurs ont visité les parlementaires du DEP dans la prison de haute sécurité d'Ankara et que lors de la dernière visite ils avaient visité des centres de détention à Istanbul. Il existe différents départements pour les arrestations relevant soit de la loi antiterroriste, du trafic de stupéfiants ou d'autres délits et crimes. La situation s'améliore mais cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de torture.

M. Gürkan déclare qu'en 1999, 36 membres des forces de sécurité ont été envoyés en prison pour actes de torture et environ 50 membres ont été exclus des forces de sécurité. Durant le dernier trimestre 1999, seulement 3 plaintes pour torture avaient été portées devant la Cour mais aucune n'a été enregistrée pour le premier trimestre 2000.

4. RUSSIE

co-rapporteurs: MM. Atkinson et Bindig

Doc. 8697
Recommandation 1456 (2000)
AS/Mon (2000) 19

M. Atkinson informe la commission que la veille, la Commission des questions politiques a pris note de la déclaration de la Douma déplorant la décision de l'Assemblée de suspendre le droit de vote de la délégation russe. S'agissant de la procédure de suivi, qu'il souhaite dissocier de la crise tchétchène, les co-rapporteurs ont l'intention de préparer un nouveau rapport et se proposent de se rendre prochainement à Moscou ainsi que dans différentes régions de la Russie.

M. Vahtre rappelle que le cessez-le-feu en Tchétchénie était l'une des demandes de l'Assemblée et que, en l'occurrence, il n'y a aucune avancée.

M. Jaskiernia se demande s'il n'est pas prématuré d'entreprendre une visite sachant que celle-ci suppose une certaine coopération avec les autorités russes.

M. Sinka déclare que les autorités russes n'ont pas coupé toute relation avec le Conseil de l'Europe et qu'elles ne soutiennent pas toutes l'attitude de la délégation russe. Il s'inquiète d'un potentiel retour à la guerre froide si toutes les relations étaient interrompues.

M. Atkinson explique que si l'Assemblée demandait un cessez-le-feu il s'agissait d'une condition nécessaire pour l'ouverture d'un dialogue pour entamer un processus de paix, comme cela a pu être le cas en Irlande du Nord. Les co-rapporteurs prendront en compte la réponse des autorités russes à la Recommandation. Il précise que certains membres de la délégation russe étaient d'accord avec la décision de l'Assemblée et qu'il n'y a pas de retour à la guerre froide.

5. RAPPORT D'ACTIVITE

rapporteur: M. Sinka

AS/Mon (2000) 15

M. Sinka présente le troisième rapport d'activité de la commission qui couvre la période d'avril 1999 à avril 2000. La Commission de suivi a récemment développé de nouvelles méthodes de travail visant à poursuivre le dialogue avec les autorités des pays dont la procédure de suivi a été close. La commission a atteint son rythme de croisière et a prouvé son utilité. Enfin, il estime que la commission devrait être autorisée à se réunir à l'extérieur de Paris et Strasbourg pour permettre aux membres de connaître les pays pour lesquels ils entament ou closent une procédure de suivi et de ne pas limiter les débats de commission à des dialogues entre co-rapporteurs et délégations nationales concernées. De plus, des réunions dans d'autres pays permettraient aux membres de mieux se connaître et d'améliorer ainsi la coopération au sein de la commission. Il propose également, en ce qui concerne l'Autriche, de remplacer « parti extrémiste » dans le paragraphe 39 par « le parti de la liberté ».

M. Gross voudrait être davantage autocritique et regrette que la commission ne développe pas « d'unité de doctrine » et le manque de relations avec les autres activités du Conseil de l'Europe où beaucoup d'argent est dépensé. Il estime que les travaux de la commission sont parfois trop formalistes et trop loin de la réalité sociale.

M. Bársony estime que le rapport est un bon résumé du travail de la commission et marque son accord avec M. Gross quand il dit que la commission est parfois trop liée aux aspects légaux et de procédure.

M. Jaskiernia estime qu'il s'agirait d'une erreur de la part de la commission de refuser d'aller en Russie. S'agissant de la question des réunions de la commission dans les pays suivis, il estime que la commission devrait se doter d'une doctrine générale afin de déterminer quand la commission clôt une procédure. Par ailleurs, la commission devrait pouvoir se réunir dans les pays avec lesquels elle poursuit un dialogue post monitoring. Il soulève également le problème de la confidentialité des travaux du Comité des Ministres.

M. Surjan considère également que la commission ne devrait pas se réunir dans les pays suivis mais dans les pays avec lesquels la commission poursuit le dialogue post monitoring.

M. Davis déclare, en réponse à la proposition de M. Sinka de remplacer l'expression « parti extrémiste » par « le parti de la liberté », que ce parti avait été clairement identifié comme extrémiste dans le rapport de M. Gjellerod. Concernant les réunions en dehors de la France, il pense que le Bureau craindra qu'une réunion dans un pays suivi n'entraîne le même exercice dans tous les pays suivis. Cependant, la commission de suivi devrait demander à se réunir dans des pays non suivis et pourquoi pas dans les pays avec lesquels la commission poursuit un dialogue post monitoring. En tant que Président de la délégation britannique, il entend inviter prochainement la commission à se réunir dans son pays.

M. Atkinson pense que l'un des arguments contre les réunions de la commission dans les pays suivis pourrait être l'influence exercée sur les membres par l'hospitalité des pays concernés mais il estime que les membres ont suffisamment d'expérience et d'objectivité.

M. Gross partage l'opinion de M. Jaskiernia selon laquelle la commission devrait avoir un concept commun et suggère que l'on pense aux « anciennes démocraties » dans lesquels une grande proportion (25%) de la population vote pour des partis extrémistes.

M. Pollozhani estime que les réunions de la commission dans les pays avec lesquels la commission poursuit le dialogue post monitoring seraient une bonne idée.

M. Vahtre souligne que pour éviter les doubles standards il serait bon d'avoir des critères bien définis de monitoring.

M. Soendergaard estime que le chiffre avancé par M. Gross de 25% de la population votant pour des partis dont les valeurs vont à l'encontre de celles du Conseil de l'Europe ne s'applique pas au Danemark.

M. Sinka estime que si la commission voulait se charger d'une mission de prévention elle s'imposerait une charge excessive. Il partage l'opinion de M. Gross selon laquelle la commission est trop idéaliste et prend la loi trop à la lettre. Il pense également que les réunions dans les pays avec lesquels la commission poursuit un dialogue post monitoring ne présenteraient aucun inconvénient.

Sur proposition de plusieurs des membres de la commission, il est décidé d'insérer une phrase sur le développement de lignes directrices et de critères pour entamer ou clore une procédure de suivi.

Le rapport, ainsi amendé, est approuvé à l'unanimité.

6. CROATIE

co-rapporteurs : M. Jaskiernia et Mme Stoyanova

programme

M. Jaskiernia évoque la visite d'information en Croatie qui a eu lieu du 16 au 19 avril 2000. Il exprime sa gratitude à la délégation croate pour l'excellente organisation de la visite. Il a été très impressionné par le changement de climat politique et l'attitude vis-à-vis de la communauté internationale. Les principaux sujets de préoccupation sont la protection des minorités, les médias, le retour des réfugiés et le fonctionnement de la justice. Il informe la commission sur la révision de la loi constitutionnelle de 1991 sur les droits des minorités qui devrait se faire en coopération avec la Commission de Venise et d'autres organisations internationales. Cependant, la semaine précédente, des amendements à la loi constitutionnelle ont été examinés en première lecture au parlement sans consultation de ces organisations internationales. Il se réjouit du fait que le gouvernement croate ait finalement saisi officiellement la Commission de Venise pour opinion sur ces amendements et il prie ses collègues croates d'attendre l'avis de la Commission de Venise avant la seconde lecture de ce texte. La révision de la loi constitutionnelle en conformité avec l'avis de la Commission de Venise est une condition pour la clôture de la procédure de suivi. En ce qui concerne les médias, l'adoption de nouvelles lois sur la radio et la télévision et sur les télécommunications est également une condition pour la clôture de la procédure de suivi. Concernant le retour des réfugiés, les amendements à la loi sur la reconstruction visant à l'abolition des dispositions discriminatoires seront adoptés bientôt par le parlement. Des réformes dans le système judiciaire sont également en cours. Enfin, il souligne qu'une révision constitutionnelle visant à réduire les pouvoirs du Président de la République est en préparation.

Les co-rapporteurs présenteront un avant-projet de rapport à la prochaine réunion de la commission qui sera ensuite transmis aux autorités croates. En fonction des progrès faits dans les domaines mentionnés et de la date à laquelle les autorités fourniront leurs commentaires, il envisage de présenter le rapport devant l'Assemblée à la partie de session de septembre 2000 ou celle de janvier 2001.

Mme Feric-Vac confirme les informations données par M. Jaskiernia concernant les amendements passés en première lecture au Parlement. Elle précise qu'ils proposent des progrès en matière de minorités et notamment concernant les Roms qui apparaissent dans le texte de loi pour la première fois. Le parlement a la sincère intention de satisfaire les critères et recommandations du Conseil de l'Europe.

La commission en prend note.

7. DIALOGUE APRES LA CLOTURE D'UNE PROCEDURE DE SUIVI

AS/Mon (2000) 16
AS/Mon (2000)18

Le Président informe la commission qu'il a reçu une lettre du Président de l'Assemblée le 31 mars 2000 dans laquelle il l'informe que la procédure proposée par la commission a été approuvée par le Bureau.

M. Bársony souhaiterait que soient préparés des points de méthodologie pour ce dialogue post monitoring.

La commission charge son Président de demander aux délégations nationales de l'informer des suites données aux recommandations et résolutions de l'Assemblée les concernant et qu'il présente ensuite une note d'évaluation à la commission. La commission décide d'entamer ce dialogue avec l'Estonie, la Roumanie, la Lituanie et la République tchèque dont les procédures ont été closes en 1997.

8. GEORGIE

co-rapporteurs: MM. Diana et Eörsi

programme

M. Eörsi explique que la visite que les co-rapporteurs effectueront les 10-14 mai 2000 sera la première visite d'information depuis celles de la commission des questions politiques dans le cadre de la procédure d'adhésion et les visites pour observer les élections.

Suite à une question de M. Atkinson, M. Eörsi explique qu'ils visiteront l'Ossétie du Sud et qu'une visite en Abkhazie sera prévue pour la prochaine mission d'information.

9. ALBANIE

co-rapporteurs: MM. Smorawinski et Sole Tura

programme

Sur proposition de M. Sole Tura, la commission autorise les co-rapporteurs à se rendre dans le pays du 24 au 28 mai prochain.

10. REFORME DES INSTITUTIONS EN UKRAINE

co-rapporteurs: Mme Severinsen et Mme Wohlwend

Doc. 8666
Doc. 8674
Recommandation 1451 (2000)

M. Marmazov informe la commission sur la situation en Ukraine depuis le soi-disant référendum du 16 avril dernier. Celui-ci n'a été observé par aucune organisation internationale et a eu lieu en violation totale de la loi électorale nationale. D'énormes pressions ont été exercées sur les citoyens. L'opposition a adressé des plaintes à la commission électorale mais celles-ci n'ont pas été prises en compte. De plus, la délégation ukrainienne auprès de l'Assemblée parlementaire est accusée de trahison par l'exécutif ukrainien. Le 25 avril dernier, le Président Koutchma a soumis à la Verkhovna Rada un projet de loi sur des changements constitutionnels suite aux résultats du soi-disant référendum. Il prévoit de mettre en œuvre trois des quatre réponses aux questions posées dans ledit référendum.

M. Holovaty remercie les membres de la commission pour le projet de recommandation qu'ils ont voté. Le référendum a eu lieu en-dehors de tout cadre légal. Le parlement d'Ukraine a besoin du soutien du Conseil de l'Europe ; actuellement la démocratie ne fonctionne pas en Ukraine.

M. Sinka estime qu'il faut prendre note des déclarations des membres de la délégation ukrainienne et regrette que les co-rapporteurs soient absents.

M. Bársony déclare qu'on ne peut revenir sur la décision de l'Assemblée. Le référendum a eu lieu de manière inconstitutionnelle et à l'encontre des valeurs du Conseil de l'Europe. Il estime qu'il faut défendre le parlement ukrainien.

Suite à un débat auquel participent MM. Sinka, Gross, Bársony, Holovaty, Marmazov ainsi que le président, la commission exprime le souhait que la question de la réforme des institutions en Ukraine fasse l'objet d'un débat d'urgence à la prochaine réunion de la Commission Permanente ou au cours de la partie de session de juin.

11. QUESTIONS DIVERSES

AS/Mon (2000) 17

Le président informe la commission qu'un document sur l'état des procédures de suivi se trouve dans les dossiers distribués aux membres.

12. PROCHAINE REUNION

La commission décide de tenir sa prochaine réunion le 9 juin 2000 à Paris.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents :

MM.	MOTA AMARAL, Président	Portugal
	SOLE TURA, Vice-Président	Espagne
	SINKA, Vice-Président	Lettonie
	ATKINSON	Royaume-Uni
	BÁRSONY	Hongrie
	DAVIS	Royaume-Uni
	DIANA	Italie
	BRUNETTI	Italie
	EÖRSI	Hongrie
Mme	FERIC-VAC	Croatie
MM.	GROSS	Suisse
	GÜRKAN	Turquie
	HOTOVATY	Ukraine
	JASKIERNIA	Pologne
	KUZMICKAS	Lituanie
	MARMAZOV	Ukraine
	MYRVOLL	Norvège
	POLLOZHANI	« ex-République yougoslave de Macédoine »
	SAGLAM	Turquie
Mme	SEHNALOVA	République Tchèque
MM.	SOENDERGAARD	Danemark
	SURJAN	Hongrie
	VAHTRE	Estonie
	WEISS	Slovaquie
	ZIERER	Allemagne

Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire :

M. SORINAS, Chef de Service des Affaires politiques et juridiques
MM. AUSEMS, DUFOUR, Mme CHATZIVASSILIOU, Mlle TREVISAN, Mme POUILLON, Secrétariat de la commission

LISTE DES DECISIONS

La Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunie le 4 mai 2000 à Paris, sous la présidence de M. Mota Amaral:

- *Rapport d'activité (rapporteur : M. Sinka, Lettonie, GDE)* : a chargé le rapporteur d'amender le projet et a approuvé le rapport qui sera examiné à la réunion de la Commission permanente les 15-17 mai 2000 ;

- *Dialogue après la clôture d'une procédure de suivi* : a pris note de la lettre du Président de l'Assemblée du 31 mars 2000 annonçant l'accord du Bureau sur la méthodologie précise du dialogue post monitoring et a chargé son président de demander aux délégations nationales de l'Estonie, la Roumanie, la Lituanie et la République tchèque de l'informer des suites données aux résolutions et recommandations respectives adoptées par l'Assemblée lors de la clôture des procédures de suivi concernant ces Etats ;

- *Croatie (co-rapporteurs : M. Jaskiernia, Pologne, SOC, et Mme Stoyanova, Bulgarie, PPE/DC)* : a entendu un compte rendu de M. Jaskiernia sur la visite d'information (16-19 avril 2000) et a invité les co-rapporteurs à présenter un avant-projet de rapport à sa prochaine réunion ;

- *Géorgie (co-rapporteurs : MM. Diana, Italie, PPE/DC, et Eörsi, Hongrie, LDR)*: a pris note du programme proposé pour la visite d'information des 10-13 mai 2000 ;

- *Albanie (co-rapporteurs : M. Smorawinski, Pologne, PPE/DC, et M. Sole Tura, Espagne, SOC)* : a autorisé une visite d'information du 24 au 28 mai 2000 et a pris note du programme proposé;

- *Réforme des institutions en Ukraine (co-rapporteurs : Mme Severinsen, Danemark, LDR, et Mme Wohlwend, Liechtenstein, PPE/DC)* : a examiné les derniers développements en Ukraine et a chargé son président de demander que la question soit discutée, de manière urgente, soit lors de la réunion de la Commission permanente les 16-17 mai 2000, soit, si cela n'était pas envisageable, lors de la partie de session de juin 2000 ;

- *Russie (co-rapporteurs : M. Atkinson, Royaume Uni, GDE, et M. Bindig, Allemagne, SOC)* : a examiné les derniers développements en Russie et a autorisé les co-rapporteurs à effectuer prochainement une visite d'information dans le pays;

- *Turquie (co-rapporteurs : MM. Bársony, Hongrie, SOC, et Zierer, Allemagne, PPE/DC)* : a entendu un compte rendu des co-rapporteurs sur leur visite d'information des 26-30 mars 2000 et les a invités à présenter un avant-projet de rapport à sa prochaine réunion ;

- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Paris le 9 juin 2000.